



Facturation de la tva à 7% sur les 4 derniers mois en 2011

Par **manel**, le **26/01/2012** à **10:18**

Bonjour,

J'ai signé un contrat d'un an dans une résidence étudiante (de septembre 2011 jsq aout 2012) et quand je me suis fais embauché derrière mon stage j'étais obligé de partir après 6 mois de résidence.

Les tarifs de la résidence avec TVA 5.5% :

- De 4 à 6 mois : 560 euros
- De 11 à 12 mois : 520 euros

Les tarifs de la résidences avec hausse de TVA 7% :

- De 4 à 6 mois : 567 euros
- De 11 à 12 mois : 527 euros

Donc en partant de la résidence on m'a demandé de payer la différence des mois derniers pour respecter la période de résidence qui n'a pas dépassé les 6 mois.

Le souci c'est qu'il veulent me facturer la période de septembre, octobre , novembre et décembre avec la TVA à 7% c'est-à-dire qu'ils ont fait la différence comme suit :

- Septembre $567 - 520$ (somme réglé en septembre) = 47
- Octobre $567 - 520$ (somme réglé en octobre) = 47
- Novembre $567 - 520$ (somme réglé en Novembre) = 47
- Décembre $567 - 520$ (somme réglé en Décembre) = 47
- Janvier 567-527 (vu qu'on a appliqué la loi et j'ai réglé le loyer avec les nouveaux tarifs) = 48
- Février 567 (le dernier mois)

La question est : Est ce qu'ils ont le droit de me facturer la différence tel que je vous ai expliqué sur la période où la TVA était seulement à 5.5% ?

Merci

Par **easy entreprise**, le **13/05/2012** à **20:22**

Bonsoir,

Bien sur que non et pendant qu'on y est qu'il facture la tva à 25% à venir dans 5 ans ;-)

La tva est a 5.5 jusqu'au 31 décembre 2011, ils ne peuvent être au dessus de la loi